

**DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**  
Sécurité sanitaire des personnes et de l'environnement

Affaire suivie par : Bertrand LE BERRE  
Tél : 02 49 10 41 26  
Courriel : bertrand.leberre@ars.sante.fr  
Télécopie : 02 49 10 43 94

Monsieur le directeur  
Régional de l'Environnement de l'Aménagement et  
du Logement des Pays de la Loire  
Connaissance des territoires et évaluation  
5 rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 NANTES CEDEX 2

Nantes, le 23 JAN. 2014

références : BLB 4 UEOL aae parc éolien Jans.doc/MG

**Objet** : Contribution à l'élaboration de l'avis de l'autorité environnementale concernant le parc éolien de Jans  
(6 éoliennes Nordex N 100 de 2,5 MW) développé par la Société d'exploitation éolienne JANS SASU.

Suite à votre transmission, ci-dessus référencée, j'ai l'honneur de vous faire part des remarques suivantes sur le volet sonore de ce projet.

La méthode utilisée par le bureau d'étude ECHO Acoustique pour calculer les émergences à partir des niveaux résiduels est adaptée à la situation.

Au regard de l'arrêté du 26 août 2011, les niveaux sonores des machines choisies (Nordex N 100) devraient, d'après l'étude prévisionnelle, respecter en période diurne et nocturne les normes établies.

Des campagnes de mesures effectuées sur le parc en activité permettront notamment de vérifier les hypothèses figurant dans l'étude d'impact. Dans l'hypothèse où ces mesures font malgré tout apparaître des dépassements dans certaines configurations météorologiques, des modes de bridage ou des arrêts forcés de certaines éoliennes devront être mis en place.

Le volet eau ne fait pas l'objet de remarque particulière.

P/La Directrice Générale,  
Par délégation  
Le Responsable du Département  
Sécurité Sanitaire des Personnes et de  
L'Environnement  
Délégation Territoriale de la Loire-Atlantique

Régis LECOQ